



**Extrait de procès-verbal de la séance  
du Conseil communal du 10 novembre 2021**

Préavis no 2021/15

**Concernant : Etablissement primaire et secondaire de Bex – Affichage numérique**

Le conseil communal de Bex,

- vu le préavis municipal;
- ouï le rapport des commissions chargées d'étudier cette requête ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide par 41 oui, 3 non et 6 abstentions

1. d'autoriser la Municipalité à acquérir pour les classes des collèges de la Cible, du BAP, du Foyer, de la Petite Servanne, de l'Allex et de l'iBât le matériel d'affichage numérique frontal adéquat ;
2. d'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux liés à l'équipement desdits bâtiments (câblage, prises réseau) et à la pose des tableaux ;
3. d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 423'500.00 ;
4. de porter à l'actif du bilan le montant de fr. 423'500.00 sous la rubrique « mobilier, machines et véhicules », compte N° 9146.001, et à l'amortir sur une durée de 10 ans à raison de fr. 42'350.00 par an ;
5. de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2021 - 2026 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 6 octobre 2021.

Ainsi délibéré en séance du 10 novembre 2021

Au nom du Conseil communal :

Le Président :

Baptiste Guérin



La Secrétaire:

Martine Payot